

Société Financière des Caoutchoucs
en abrégé SOCFIN

Siège Social : 4, avenue Guillaume L-1650 LUXEMBOURG
Registre de Commerce : Luxembourg Section B-5937

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de participer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 26 mai 2020 avec l'ordre du jour repris ci-dessous.

Conformément au Règlement grand-ducal du 20 mars 2020 relatif à certaines mesures prises en vue de la lutte contre le Covid-19, et portant introduction de mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales, cette Assemblée Générale aura lieu sans réunion physique ; les actionnaires pourront exercer leurs droits antérieurement à l'Assemblée

- par un vote à distance par écrit ou
- par l'intermédiaire du représentant désigné par la Société, Monsieur Daniel Haas c/o Socfin, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

Les actionnaires qui participeront ainsi à l'Assemblée, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

ORDRE DU JOUR

1. **Réception du Rapport de gestion sur les comptes sociaux et du Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice 2019.**
2. **Réception des rapports du Réviseur d'Entreprises.**
3. **Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019.**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2019 qui clôturent avec un bénéfice net de 8,8 millions d'euros.
4. **Affectation du résultat de l'exercice 2019.**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 0,55 par action.
5. **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019.**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2019 qui affichent un résultat « Part du Groupe » de 8,2 millions d'euros.
6. **Décharge à donner aux Administrateurs.**
Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.

7. Nominations statutaires.

Propositions de résolution :

- L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Monsieur François Fabri.
- Suite à la démission de Bolloré Participations S.A. de son poste d'Administrateur, l'Assemblée Générale nomme Monsieur Philippe Fabri en tant qu'Administrateur délégué pour une durée de 6 ans.
- Election du Réviseur d'entreprises.

8. Rémunération des dirigeants.

Approbation de la politique de rémunération

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve la politique de rémunération en ce qui concerne les dirigeants de la Société. Conformément aux dispositions légales applicables, le vote sur la politique de rémunération est consultatif.

Approbation du rapport sur la rémunération relatif à l'exercice 2019

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport sur la rémunération relatif à l'exercice 2019 en ce qui concerne les dirigeants de la Société. Conformément aux dispositions légales applicables, le vote sur la politique de rémunération est consultatif.

Les informations et documents relatifs à l'ordre du jour peuvent être consultés sur le site www.socfin.com (sous le chapitre « Investisseurs », rubrique « Socfin ») ou obtenus sur demande adressée exclusivement à info@socfin.com.

IMPORTANT :

L'Assemblée Générale Ordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'aura pas pris part au vote ou se sera abstenu.

Chaque détenteur d'une action pourra participer à l'Assemblée Générale, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après :

Modalités de participation

Le droit d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le vote attaché à ses actions, au porteur ou nominatives, seront déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire, le quatorzième jour qui précède l'Assemblée.

Pour pouvoir participer à l'Assemblée, le détenteur d'actions au porteur devra manifester sa volonté de participer à l'Assemblée au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 12 mai 2020 au plus tard et devra accompagner sa déclaration de participation d'une attestation émanant d'une banque ou d'un teneur de registre prouvant sa qualité d'actionnaire au **11 mai 2020** (date d'enregistrement).

Modifications de l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital social de Socfin ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et de déposer des projets de résolution.

Cette demande devra être formulée par écrit et adressée par voie postale à Socfin, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg ou par voie électronique (agm@socfin.com) et lui parvenir au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'Assemblée Générale, soit le 4 mai 2020.

Cette demande devra inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle Socfin peut transmettre l'accusé de réception de cette demande dans les quarante-huit heures.

Socfin publiera alors un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, soit le 11 mai 2020.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires pourront poser leurs questions au Conseil d'administration par écrit adressé par voie postale au siège de la Société ou par voie électronique (agm@socfin.com).

Les questions doivent parvenir au Conseil d'administration le 22 mai 2020 au plus tard.

Les réponses aux questions seront communiquées sur le site www.socfin.com (sous le chapitre « Investisseurs », rubrique « Socfin »)

Instructions de vote

Les actionnaires devront faire parvenir leur vote par écrit adressé par voie postale au siège de la Société ou par voie électronique (agm@socfin.com). Ils joindront à leur vote, la copie de leur pièce d'identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée. La désignation du mandataire devra être notifiée par l'actionnaire à la Société par voie postale ou par voie électronique (agm@socfin.com). Dans le cas d'actions au porteur, la désignation du mandataire sera accompagnée de l'attestation établie à la date d'enregistrement, tel que prévu ci-avant.

Le mandataire exprimera son vote par écrit adressé par voie postale au siège de la Société ou par la voie électronique (agm@socfin.com). Il y joindra la copie de sa pièce d'identité.

Les instructions de vote et les procurations devront parvenir à la Société, le 22 mai 2020 au plus tard.

Les formulaires de procuration et de vote sont disponibles sur le site internet www.socfin.com ou sur demande au secrétariat de Socfin (info@socfin.com).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION